

**Conférence sur « La prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants »
(Madrid, 10 et 11 décembre 2013)**

Conclusions

Eric Ruelle, Président du Comité de Lanzarote

La prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants est un sujet protéiforme, difficile et délicat, particulièrement large. La Conférence qui s'achève a été très riche d'enseignements à bien des égards.

Après un rappel du cadre juridique du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre les abus sexuels à l'encontre des enfants, la Conférence a été l'occasion de présenter et de mettre en exergue de nombreux exemples de bonnes pratiques dans les différents domaines relevant de la prévention dans différents pays d'Europe autour de quatre thématiques principales :

- Le tourisme sexuel
- Les modalités de participation des enfants
- L'éducation des enfants
- Les mesures relatives aux auteurs d'infractions sexuelles

Le tourisme sexuel

Deux interventions en particulier ont mis l'accent sur des projets qui sont développés en matière de prévention du tourisme sexuel, notamment aux Pays-Bas où un plan d'action combine un ensemble de mesures telles que la surveillance des délinquants sexuels, le retrait des passeports, les recueils de données, la sensibilisation du public dans les aéroports et la coopération avec les ONG et les pays de destination. L'autre bonne pratique qui nous a été présentée est le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le contexte des voyages et du tourisme, qui repose aussi, dans une large mesure, sur l'association des ONG (ECPAT notamment) et du secteur privé, les sociétés du transport aérien et du secteur hôtelier en particulier.

Les modalités de participation des enfants

La Convention de Lanzarote prévoit l'implication ou l'association des enfants dans la définition et la mise en œuvre des politiques, notamment en matière de prévention des abus sexuels. Pour beaucoup des négociateurs de la Convention, déterminer selon quelles modalités cette association des enfants pourrait se faire demeurerait un mystère. La Conférence a été l'occasion de prendre connaissance de bonnes pratiques en matière de prise en compte du point de vue des enfants dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de prévention, ce qui sera très utile à l'avenir pour les travaux du Comité de suivi.

L'éducation des enfants, en particulier à la sexualité, et leur sensibilisation aux risques auxquels ils peuvent être exposés en matière d'abus sexuels

Je ne prétends pas ici faire un inventaire exhaustif listant les différents projets qui ont été présentés. Ils seront publiés à un stade ultérieur sur le site du Conseil de l'Europe. J'ai dégagé quelques éléments de ces différentes interventions qui me paraissent assez communs et qui montrent une approche qui doit être promue quand on aborde les questions d'éducation des enfants à la sexualité et la sensibilisation aux risques.

Le premier élément que je relève, ce sont les partenariats entre les départements ministériels et plus particulièrement entre les secteurs qui relèvent de la santé, de l'éducation, de la justice et de la police. Plusieurs projets exposés montrent la nécessité de combiner ces différents secteurs de l'action publique.

Deuxièmement, je relève une approche fondée sur la prévention et pas simplement sur l'intervention a posteriori ou la prise en charge des victimes, ce qui est particulièrement important lorsqu'on travaille sur les questions de prévention et de sensibilisation des enfants aux risques auxquels ils sont exposés.

Troisièmement, il s'agit, dans ce domaine, de l'importance de l'association des parents par des actions qui sont destinées à encourager et à faciliter le dialogue avec les enfants de façon notamment à libérer la parole de l'enfant. J'ai été très frappé par l'un des orateurs qui a dit qu'un enfant sur trois ne dénonce ni ne révèle jamais les faits d'abus sexuels dont il est victime. Cela montre bien l'importance de l'éducation des parents de manière à libérer la parole des enfants.

Le quatrième élément que je relève, c'est l'intérêt d'une approche plus ciblée sur certaines formes de criminalité qui se développent et auxquelles les enfants sont plus particulièrement exposés. Ce sont, par exemple, les actions qui ont été décrites en matière de sensibilisation aux dangers de la cybercriminalité et du cyber espace, au sens large, dont nous savons tous que les enfants maîtrisent souvent beaucoup mieux les différents éléments techniques que les parents qui sont autour d'eux. De même, je citerais, en tant qu'approche ciblée, la nécessité de programmes de prévention dirigés plus particulièrement vers les populations les plus vulnérables, par exemple les enfants handicapés, avec la nécessité d'avoir un discours qui leur soit adapté.

Le dernier élément que je relève, en termes d'approche qui me paraît constante dans toutes les interventions dont nous avons bénéficié, c'est, l'importance du travail avec les ONG et le secteur privé dans tous les domaines de la prévention. L'origine des orateurs qui se sont exprimés au cours de ces deux journées montre bien qu'il y a des actions conduites dans le secteur privé qui sont extrêmement importantes et qui participent de cette mission de prévention.

Les auteurs et auteurs potentiels d'abus sexuels

Dernière thématique abordée au cours de cette Conférence, la prise en charge des auteurs d'abus sexuels contre les enfants, et par auteurs je vise ici les auteurs potentiels, ceux qui ne sont pas encore passés à l'acte, comme les auteurs avérés.

Des modalités de prise en charge ont été exposées au cours de la Conférence qui, toutes, présentent cette particularité d'essayer de retracer la genèse d'un passage à

l'acte et donc la nécessité d'identifier ses facteurs de risque de manière à ajuster au mieux les mesures de prévention qui doivent être mises en œuvre. Je crois que c'est un élément qui doit être conservé à l'esprit, pas simplement dans un objectif de prise en charge des auteurs avérés ou potentiels par rapport à leur propre problématique mais également dans une perspective de prévention à travers la régulation de l'accès à certaines professions. J'ai été très impressionné de l'exposé fait pour le compte de la *National Crime Agency* britannique car l'approche retenue est une approche globale, intégrale et centralisée de ces problématiques. Je rappelle que la Convention de Lanzarote laisse les Etats parties libres de déterminer les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'interdiction de l'accès à certaines professions, ce qui, pour certains, est très compliqué. Je crois que beaucoup d'Etats pourraient s'inspirer de cette pratique.

Méthode

Au-delà de ces questions de fond, quelques mots sur la méthode pour indiquer que j'ai particulièrement apprécié la manière dont cette Conférence a été organisée.

D'abord, en raison du caractère et de l'origine multidisciplinaire des participants qui associait des experts, des Etats membres, des acteurs des services de santé, de l'éducation et des affaires sociales, de la justice et des services de police. Je crois qu'on gagne à une réflexion collective.

Deuxièmement, pour la mise en exergue d'actions qui reposent sur une approche partenariale qui associe les différents acteurs de l'action publique, les ONG, le secteur privé et les enfants eux-mêmes. Tout cela s'inscrit parfaitement dans ce que la Convention de Lanzarote souhaite promouvoir en termes d'engagement des Etats.

Troisièmement, en raison de l'approche concrète et pragmatique qui a été retenue pour l'organisation avec non seulement la mise en exergue de certaines bonnes pratiques au cours des sessions mais également par la présentation du circuit de bonnes pratiques qui s'est déroulée en marge.

Enfin, j'ai particulièrement apprécié – ce qui n'est pas toujours le cas dans les Conférences, – le fait que l'organisation de la conduite de nos travaux nous a permis d'avoir des échanges interactifs avec la salle dans une large mesure ce qui est une excellente chose.

Une dernière chose sur la méthode : j'ai particulièrement apprécié le fait d'illustrer cette Conférence à travers la projection du film *No tengas miedo*, qui était extrêmement intéressant. L'opportunité d'avoir un échange avec le réalisateur, Montxo Armendariz, a également été un moment très enrichissant et a contribué pleinement au succès de cette manifestation.

Pour finir, qu'il me soit permis de remercier le Conseil de l'Europe et son secrétariat pour l'organisation de cette Conférence et le travail important que cela a nécessité, de remercier les autorités espagnoles et, tout particulièrement nos collègues du ministère de la Justice et du ministère de la Santé et des Affaires sociales, ainsi que le Caixa Forum pour la mise à disposition des locaux et sa contribution à nos débats sur le fond et, bien entendu, nos interprètes.